



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Annick COMIER
Date de convocation : 09 Février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 34
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-02-2021-018

Objet : Création d'un poste de gestionnaire financier du PLIE.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Félix ISMAIN, Patricia Athanase PALMONT, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELLOT, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Christian RAPHA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Violaine DIAZ à Jean-Baptiste ROTSEN, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Rose-Marie GENOT-PLESDIN à Christian RAPHA, Séverine TERMON à Josette MASSOLIN, Claude BELLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Norbert MONSTIN à Patricia Athanase PALMONT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MONPHIL, Laura LITADIER épouse VILLET à Georgette RANGOLY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, George GELIE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Séverine TERMON, Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Annick CHARLEC.
Départ en cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Laura LITADIER épouse VILLET.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Nord permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion sociale et professionnelle durable ;

Considérant que le PLIE est confronté aux exigences européennes. Il est tenu de respecter les conditions prescrites par la réglementation européenne et nationale applicable, le programme opérationnel et les recommandations des autorités d'audit et de certification, il doit mettre en place et appliquer l'ensemble des procédures et outils définis par l'État pour la mise en œuvre du programme opérationnel ; Il doit avoir en son sein, un gestionnaire financier qui assure la gestion, le suivi et le contrôle des opérations cofinancées. Le poste initialement créé correspondait à un fonctionnement en appui à la directrice ;

Considérant que le nombre d'objectifs à atteindre par le PLIE a très fortement augmenté :

- 1300 personnes en difficultés d'emploi à accompagner.
- Difficultés en augmentation faisant suite à la crise sanitaire qui impacte la mise en emploi des personnes.
- Des exigences du fonds social européen pour la gestion de l'enveloppe.
- Une soixantaine d'opération à réaliser, à gérer et à contrôler par an sur la mandature ;

Considérant donc qu'il est nécessaire de renforcer le niveau de gestion et de contrôle du PLIE ;

Considérant que les missions ici définies ne peuvent être assurées sans le renforcement de l'équipe. Le gestionnaire assumera la responsabilité de la gestion financière des crédits mis à disposition du PLIE et sa plus-value concerne les domaines suivants :

- Le suivi des marchés,
- L'appui aux prestataires,

- Le contrôle du service fait, préparation des paiements et relations,
- La mise en place d'un système approprié de suivi des montants versés aux bénéficiaires pour chaque opération,
- Le suivi du bon avancement des opérations,
- La mise en place d'un système approprié de suivi des montants versés aux opérateurs pour chaque opération,
- L'établissement des prévisions budgétaires et l'élaboration des bilans financiers du PLIE et des demandes de remboursement auprès des Fonds européens,
- La liaison avec les autres services de CAP Nord Martinique (commande publique, services finances) et les interlocuteurs extérieurs CTM-FSE, des documents budgétaires (comptes et bilans), en garantir la validité et la légalité établir les prévisions budgétaires,

Considérant que pour mettre en œuvre ces missions, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire financier du PLIE selon le profil suivant :

- Bac+2 comptabilité et gestion ou assimilé
- Expérience sur un poste similaire

Considérant que le salaire de ce gestionnaire du PLIE sera financé à hauteur de 75% par le FSE ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la création des postes suivants :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Grade	Int. /Ext.	Quotité	Nbre
B	Gestionnaire financier du PLIE	Adm	Rédacteur	Interne/Ext Ouvert aux contractuels	100%	1

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour et joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 10 mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZÉRO



TABLEAU DES EFFECTIFS CAP NORD MARTINIQUE au 10/03/2021
Délibération CC-02-2021/018

GRADE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			EMPLOIS NON POURVUS GRADES EXISTANTS
	CAT	EMPLOIS TC	TITULAIRES	N.TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS	A					
DGS		1	1			1
DGA		4	3	1		4
FILIERE ADMINISTRATIVE						
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES	A					
ATTACHE HORS CLASSE		2	2			2
ATTACHE PRINCIPAL		7	5	2		7
ATTACHE		37	13	15		28
DIRECTEUR		2	2			2
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS	B					
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ere classe		2	2			2
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe		3	2			2
REDACTEUR		14	3	5		8
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINIST.	C					
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 1ere cl		15	12	1		13
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 2ème cl		20	10			10
ADJOINT ADMINISTRATIF		29	22	4		26
FILIERE ANIMATION						
CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS	B					
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère classe		1	1			1
ANIMATEUR		1	1			1
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D' ANIMATION	C					
ADJOINT ANIMATION DE 1ere CLASSE		1	1			1
ADJOINT ANIMATION DE 2ème CLASSE		1				1
FILIERE TECHNIQUE						
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	A					
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE		1				
INGENIEUR EN CHEF		1				
INGENIEUR HORS CLASSE						
INGENIEUR PRINCIPAL		1	1			1
INGENIEUR		19	5	7		12
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	B					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère Classe		4	4			4
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème Classe		6	4			4
TECHNICIEN		7		4		4
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE	C					
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL		5	5			5
AGENT DE MAITRISE		12	8			8
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C					
ADJOINT TECHNIQUE		53	34	18		52
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		25	16	6		22
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		22	4	2		6
TOTAL		296	161	65		226

AGENTS DETACHES SEEN

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C	
ADJOINT TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		12
TOTAL		13

AGENTS DETACHES FIZER SERVICES

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C	
ADJOINT TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		9
TOTAL		10

AGENTS DETACHE ODE

ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1
----------------------------	---	---